

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes de Rioux-Martin, sous la présidence du Président, M. Stéphane BEGUERIE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier			M. POUPEAU Daniel	X	X
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud		
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly	X		M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal			M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BOUDEAU Jérémy	X		M. BONIN Joël	X	
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon		M. BEGUERIE Stéphane	M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril	X		M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	X		Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	X		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex SAINT-LAURENT de BEL.	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximilian		
NABINAUD	M. GRARE Didier			M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	X		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	X		M. JALLET Bernard		
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian			M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick			M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique			M. Manuel BONNEAU		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine	X	
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal			Mme PETIT Nadine		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard	X	X
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain	X		Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques	X		M. JOUANET Arnaud		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick		

Date de la convocation : 14 mars 2024 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 25

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2

Nbre total de pouvoirs : 1 : M. GELINEAU Yvon a donné son pouvoir à M. BEGUERIE Stéphane

Nbre de votants : 28

Secrétaire de séance : M. VESSIERE Jean-François

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA

OBJET : Renaturation du site de Reyraud, opération financière n° 166**EXPOSE :**

Le site de Reyraud se trouve en Région Nouvelle Aquitaine, à la jonction de trois départements : la Gironde, la Dordogne et la Charente-Maritime. Il s'agit d'un ancien site industriel qui se situe sur la rivière Dronne et sur l'aval de l'un de ses affluents, le Chalaure. Ce site comprend un seuil fixe, une ancienne usine hydroélectrique, des bâtiments industriels à l'état d'abandon et plusieurs parcelles riveraines (boisements, prairies, îles, terrains nus). L'activité industrielle du site a pris fin au début des années 1990.

Il est directement concerné **par deux sites Natura 2000** (Vallée de la Dronne et Vallée de la Double).

Le site de Reyraud est situé sur la Dronne à seulement **19 km** de sa confluence avec l'Isle et correspond au **3^{ème} ouvrage** depuis l'aval.

Du fait de sa position très aval sur la rivière Dronne, ce site représente **des enjeux écologiques majeurs à l'échelle du bassin de la Dordogne** en raison de la **présence d'habitats d'intérêts communautaires et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire**. Il bénéficie **d'une position stratégique** au sein d'un corridor fluvial en particulier pour le Vison d'Europe, la Loutre, la Cistude, la Grande mulette et plusieurs espèces de **poissons migrateurs amphihalins** notamment la Grande alose, la Lamproie marine et l'Anguille européenne.

La Dronne est classée en liste 1 et 2 au titre du L214-17 du code de l'environnement. **C'est un axe prioritaire à l'échelle du bassin Adour-Garonne pour la restauration des poissons migrateurs.**

Depuis décembre 2015, le site appartenait à la société Hydro Eglisottes, basée en Meurthe-et-Moselle.

Initialement la société souhaitait remettre en fonctionnement l'ancienne usine hydroélectrique ou en construire une nouvelle en rive droite.

Suite au travail préalable à la construction d'une usine hydro électrique sur le site entre la société, les services de la police de l'eau de la DDTM 33 et l'agence Française pour la biodiversité, il s'avère que des contraintes techniques et administratives étaient importantes sur ce site et cette rivière Index.

La société ne les avaient pas prises en compte avant l'achat, rendant l'opération plus complexe et moins intéressante financièrement.

Jusqu'en fin 2017, ce site était considéré par les services de l'Etat comme **un obstacle majeur à la continuité écologique.**

Fin 2017 et début 2018, deux crues de près de 200 m³/s chacune se sont succédées sur la partie aval de la Dronne. Peu après ces événements, il a été constaté l'apparition d'une brèche dans le seuil fixe du moulin, au niveau du déversoir central. Cette brèche mesure 15 m de large. Elle génère une chute très réduite et un écoulement de type jet de surface, ce qui rend franchissable l'ouvrage pour l'ensemble des espèces piscicoles cibles.

Suite à la rencontre en octobre 2018 entre la société HYDRO EGLISOTTES et des élus du syndicat, la société pouvait envisager de vendre le site pour un montant proche du prix de revient. Elle souhaitait disposer d'un positionnement de la collectivité avant mi-décembre 2018. Dans le cas contraire, elle engagerait dans les plus brefs délais la réparation de la brèche et poursuivrait son projet hydroélectrique pour une mise en production à moyen terme.

L'objectif d'achat du site par le SABV DA en décembre 2019 était considéré par les acteurs locaux comme **une opportunité environnementale pour la Dronne.**

Le site de Reyraud a ainsi été acquis par le SABV Dronne aval grâce à une aide financière de 80 % du FEDER via la Région Nouvelle Aquitaine.

L'intérêt d'une maîtrise foncière publique résidait dans le fait que ce site puisse faire l'objet à terme d'une restauration intégrale permettant de préserver et restaurer les continuités écologiques, la biodiversité et les activités en lien avec la Dronne en amont de l'ouvrage.

Cette maîtrise foncière et les actions qui pourront en découler permettront par exemple :

- La pérennisation de la continuité écologique sur 12,5 km de Dronne (de Monfourat à La-Roche-Chalais) et de la continuité piscicole sur les 33 premiers kilomètres (de Coutras (dép. 33) aux Herveux (dep.17)),
- La restauration de la continuité écologique sur la partie basse du Chalaure,
- La diminution de l'impact des petites et moyennes crues sur cette zone en PPRI,
- La préservation de la sécurité des biens et des personnes en lien avec l'évolution et la requalification du site,
- La préservation et l'augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire en lien avec les deux sites Natura 2000,
- La préservation des habitats lotiques en amont du site et ainsi la préservation des habitats de reproduction de poissons d'intérêt (notamment la Grande alose, la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile...),
- L'amélioration de la capacité auto-épuratrice de la Dronne,
- La création d'un espace naturel alluvial permettant de retrouver une dynamique fluviale et des habitats d'intérêt,
- De disposer d'un site de démonstration de gestion des milieux naturels aquatiques après reconversion d'un ancien site industriel.
- Permettre aux acteurs du territoire de se réapproprier un site renaturé,
- Envisager une valorisation patrimoniale du moulin historique, permettre la réalisation d'actions pédagogiques sur la biodiversité...

Depuis 2020, un large dialogue territorial a été réalisé avec la création d'un comité de pilotage regroupant tous les acteurs pouvant trouver un intérêt à ce projet.

L'Etablissement public Territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR), partenaire majeur dans ce projet a financé une étude de projet permettant d'identifier l'ensemble des enjeux du site et les solutions les mieux adaptées, et d'identifier plusieurs scénarii possibles de renaturation du site. Cette étude au stade AVP a été finalisée fin 2022 et a servie de base pour la réponse de l'appel à projet et la renaturation à mettre en œuvre.

Depuis le début des réflexions autour du site, il a été proposé de réaliser 4 phases successives :

- **Phase 1** : Acquisition (réalisée en décembre 2019),
- **Phase 2** : Etude Eco sociologique du projet de renaturation (encadré par un comité de suivi et un comité de pilotage – achevée fin 2022),
- **Phase 3** : Réalisation des travaux de renaturation intégrale du site.
- **Phase 4** : Suivi du site et des aménagements

016-200079259-20240327-D_19_2024_2703-DE

Reçu le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

Rappel chronologique :

- **2018/2019** : Réflexions des élus sur l'opportunité environnementale et négociations d'achat du site de Reyraud, 3^e ouvrage de la Dronne.
- **05 /11/ 2019** : Trophée des réserves de biosphères à l'UNESCO Paris.
- **2019** : Recherche et obtention de subventions à 80% pour l'acquisition du site avec pour ambition « la renaturation et restauration du site de Reyraud – Dronne aval (phase 1) » avec l'objectif de préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques. Projet cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) via la Région Nouvelle Aquitaine.
- **13/12/2019** : Achat du site (1^{er} étape).
- **Janvier 2021** : Lancement de l'étude de renaturation globale sous maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR

Phases de concertations et de dialogue territorial :

- **1° COPIL** : 09/03/2020,
 - **2° COPIL** : 17/12/2020,
 - **Lancement de l'étude technique et sociologique** par d'EPIDOR avec BIOTEC, janvier 2021,
 - **3° COPIL** : 03/02/2022,
 - **COTECH** : communication : 07/07/2022,
 - **4° COPIL** : Restitution des études de renaturation : 24/10/2022,
 - **5° COPIL** : 31/01/2023,
- **2023 : Recherche de financements** et réponse le 15/05/2023 à l'appel à projet "Restauration écologique en faveur de la biodiversité" financé par la première édition du jeu de grattage Mission Nature." Organisé par l'office Français de la Biodiversité (OFB) et la Française des jeux : « loto de la biodiversité ».
- **17/01/2024** : **COTEH** : Phasage opérationnel sur les orientations stratégiques du projet de renaturation
- **05/02/24** : **Réponse de l'OFB « Mission Nature » sur l'appel à projet déposé le 15/05/2023** : avis de sélection du projet de renaturation du site de Reyraud par l'OFB sur une base maximum de 1 000 000 € HT travaux subventionnables à 80%. Finalisation du financement entre OFB et SABV DA par convention au cours du 1^{er} semestre 2024.

Le projet de renaturation se fonde sur les ambitions suivantes :

- Requalifier les abords de la Dronne et les terrains sur l'emprise de la friche industrielle après démantèlement,
- Favoriser l'émergence de milieux alluviaux pionniers aisément submersibles ainsi que la création d'annexes hydrauliques,
- Pérenniser et restaurer la continuité écologique de la Dronne et du Chalaure,
- Restaurer les espaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques,
- Améliorer la fonctionnalité écologique et l'attractivité de marges alluviales pour la faune patrimoniale inféodée à la Dronne,
- La réappropriation du site par les acteurs du territoire.

01/11/2024 au 31/10/2027 : Dates de réalisation prévisionnelle du projet.

Plan de financement prévisionnel :

Ordre de réalisation prévisionnel	Postes de dépenses prévisionnels	Calculs estimatifs	€ HT	€ TTC	OFB - 80% du ht	Partenaires et fonds propres SABV DA - 20% du HT
1	Etudes sol et bâtiments à démolir préalablement aux travaux		40 000	48 000	32 000	8 000
2	Travaux de démolition de bâtiments		190 000	228 000	152 000	38 000
	MOE avec finalisation PRO, DCE, suivi de chantier et réception des travaux, expertises complémentaires	35% du coût des travaux	66 500	79 800	53 200	13 300
3	Plates formes stabilisées à requalifier et renaturer		100 000	120 000	80 000	20 000
	MOE avec finalisation PRO, DCE, suivi de chantier et réception des travaux.	15% du coût des travaux	15 000	18 000	12 000	3 000
4	Renaturation du seuil		200 000	240 000	160 000	40 000
	MOE avec finalisation PRO, DCE, suivi de chantier et réception des travaux.	15% du coût des travaux	30 000	36 000	24 000	6 000
5	Travaux d'aménagement du lit et des berges de la Dronne, de requalification du site de Reyraud et de restauration physique du Chalaure		225 920	271 104	180 736	45 184
	MOE avec finalisation PRO, DCE, suivi de chantier et réception des travaux.	15% du coût des travaux	33 888	40 666	27 110	6 778
	Dossiers réglementaires		8 000	9 600	6 400	1 600
	Dépenses directes		909 308	1 091 170	727 446	181 862
	Divers et imprévus	10% des dépenses directes	90 931	109 117	72 745	18 186
	TOTAL		1 000 239	1 200 287	800 191	200 048

RESOLUTION :**Le Comité Syndical, après le vote suivant :**

-Votants : 28 - Voix exprimées : 28 - Majorité absolue : 15 - Pour : 28 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE :

- De créer **une autorisation de programme et des crédits de paiement** pour l'opération suivante : **OP 166 : Renaturation du site de Reyraud**
- De **SOLLICITER des subventions** auprès de nos différents partenaires financiers : OFB, ETAT, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux de la Charente Maritime et de la Gironde, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la caisse des dépôts et consignations, l'ADEME, et tous autres partenaires financiers en capacité d'intervenir pour la renaturation du site de Reyraud. Les montants de demandes de subventions seront ajustés eu égard au résultat de la consultation des entreprises et des règlements d'aides de chaque partenaire au moment du dépôt des demandes.
- De solliciter la Préfecture de la Gironde sur la possibilité d'une dérogation sur la participation minimale de la collectivité sur des actions exclusivement terrestres de ce projet comprises dans les sites Natura 2000 comme indiqué dans l'article L1111-10. du CGCT.
- De **DONNER** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire
Jean-François VESSIERE



Le Président,
Stéphane BEGUERIE


